

LES VANNES UTILISÉES SUR UNE INSTALLATION DE GAZ DOIVENT-ELLES RÉPONDRE À DES NORMES PARTICULIÈRES ?



RÉPONSE

Oui. Les organes de coupures utilisés sur les installations gaz doivent répondre à une norme NF et être marqué du logo d'une marque reconnue (NF ROB-GAZ, NF GAZ, ...) et faire l'objet d'un agrément ministériel.



ROB-GAZ



GAZ